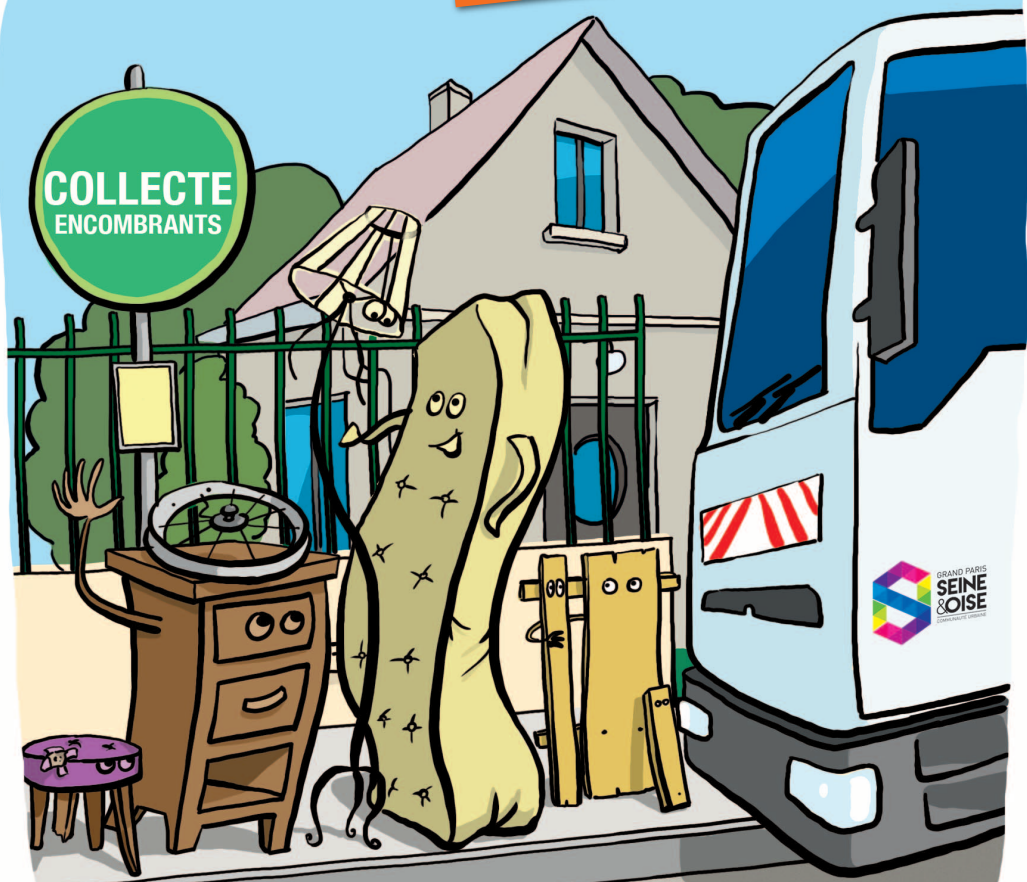


DÈS LE
1^{ER} JANVIER 2021 COLLECTE DE VOS
ENCOMBRANTS À DOMICILE
DANS VOTRE COMMUNE

NOUVEAU SERVICE



UN NOUVEAU SERVICE AUX HABITANTS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Ce nouveau service donne la priorité à la réduction des déchets et à la valorisation de vos encombrants :

- Réemploi par la mobilisation des entreprises d'insertion et leurs ressourceries
- Recyclage des matériaux : bois, ferraille ...



*Numéro vert SOTREMA, service et appel gratuits

Infos et conditions sur GPSE0.FR

MODALITÉS DE COLLECTE :

Prise de rendez-vous au
0 800 403 640* du lundi au vendredi
de 10h à 14h et de 15h à 18h.

Collecte les mercredis, vendredis
et samedis dans un délai maximal
de 15 jours après la prise de
rendez-vous.



ENCOMBRANTS CONCERNÉS

Ce service ne concerne que les
équipements de la maison non
dangereux et non toxiques :
meubles, literie, ferrailles,
éléments de menuiserie, vélos,
poussettes ...

Chaque encombrant ne doit pas dépasser :
→ 2 mètres, 50 kg, 1m³



MODALITÉS DE DÉPÔT

- **Quand ?** la veille au soir ou le matin même avant 6h
- **Où ?** devant chez vous, sans gêner la circulation piétonne

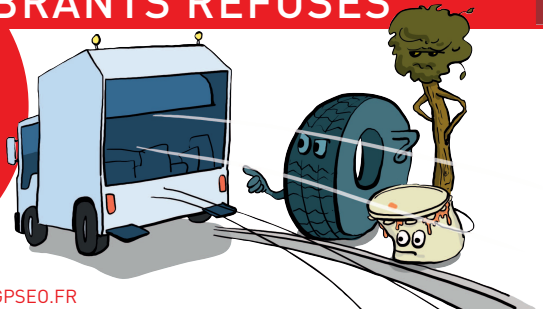
➔ **SEULS LES ENCOMBRANTS
ENREGISTRÉS SERONT COLLECTÉS**

Quantité par collecte :
→ 5m³ par collecte dans la limite de 15m³
par an et par foyer



ENCOMBRANTS REFUSÉS

Équipements sanitaires (toilettes,
lavabos...), pneus, déchets toxiques
(peintures, solvants...), déchets
d'équipements électriques et
électroniques (D3E), déchets de
travaux des particuliers (gravats,
décombres, déchets verts) **



**Liste complète des encombrants refusés sur GPSEO.FR

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES :

- Les ressourceries
- Le don, la revente
- La reprise du « 1 pour 1 » dans les magasins d'électroménager
- Les bornes textiles Le Relais
- Les déchèteries



ATTENTION

Le dépôt sauvage expose tout contrevenant à une
amende de 5^{ème} classe, d'un montant de 450€